

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À PREVOIR

- **LA PHOTOCOPIE DU PASSEPORT** contenant les informations : nom, prénom, date de naissance.
- **LE CURRICULUM VITAE** du/de la candidat, rédigé en français ou en anglais, sur une ou deux pages maxima précisant le parcours académique, les expériences professionnelles le cas échéant, et toute performance du/de la candidat.
- **DIPLÔMES ET CLASSEMENT** : copie des derniers diplômes obtenus avec indication de la date, de la spécialité, des mentions et tout autre document attestant de l'excellence du candidat. Le classement devra préciser les performances du candidat, qui seront à justifier par : mention, rang de classement, situation au sein de la promotion, nombre d'étudiant.es dans la promotion, diplômes avec indication de la spécialité, de la date d'obtention, des mentions et des notes finales certifiées par l'établissement.
Ces documents peuvent être rédigés en anglais ou en français. Dans le cas contraire, ils doivent faire l'objet d'une traduction assermentée.
- **LE CERTIFICAT OU DIPLÔME DE LANGUE**
Ces documents peuvent être rédigés en anglais ou en français. Dans le cas contraire, ils doivent faire l'objet d'une traduction assermentée.
- **LES RELEVÉS DE NOTES** des trois dernières années faisant référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger.
Ces documents peuvent être rédigés en anglais ou en français. Dans le cas contraire, ils doivent faire l'objet d'une traduction assermentée.
- **LE PROJET PROFESSIONNEL** du/de la candidat.e, rédigé en français ou, à défaut, en anglais, sur une ou deux pages. Le/la candidat.e rédige son projet sous une forme permettant d'expliquer le choix des études en France par rapport aux études antérieures et la carrière professionnelle future. *Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, par exemple d'une entreprise.*
- **CHARTRE « DECLARATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT »** : Le ministère a instauré une charte imposant à tout dossier de candidatures. Celui-ci doit être signé par le candidat, potentiellement futur boursier du gouvernement français. Ce document, dûment complété et signé par le candidat, formalise le statut de boursier du gouvernement français (BGF) ainsi que les obligations inhérentes à celui-ci, sous réserve de sa sélection au dispositif des bourses d'Excellence Eiffel.

Le cas échéant

- **LETTRE DE RECOMMANDATION**
- **CONTRAT DE TRAVAIL DATE ou CERTIFICAT /ATTESTATION D'EMPLOI OU BENEVOLAT**